

# RAPPORT DU CONSEIL DU 30 MAI 2022

En vert, les votes.

En mauve, les remarques du Mouvement Citoyen.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

## 1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité avec les adaptations suivantes :

concernant le point relatif aux questions orales, reprises **en gras** :

le Mouvement Citoyen de Sprimont (MCS) félicite le Foyer culturel pour l'organisation et la mise en place de l'exposition dans le cadre du salon du Livre engagé **par rapport à l'ensemble des activités reprises dans le cadre du salon du livre engagé**. Nous espérons que ce salon sera le premier d'une longue série car, pour notre mouvement citoyen la liberté d'expression a bien évidemment sa place dans le domaine public. *Il regrette toutefois qu'aucun membre du Collège n'ait été présent lors de la conférence-débat sur « Dans quelle démocratie voulons-nous vivre ? » qui représente un intérêt particulier pour les personnes ayant un mandat politique relevé dans le cadre d'une étude réalisée au niveau européen. Cela peut en effet influencer le fonctionnement des systèmes politiques dans les années à venir. Le MCS invite les mandataires à prendre connaissance de cette étude.*

MCS : en janvier le Mouvement Citoyen de Sprimont est intervenu par rapport aux rémunérations au sein de RESA et aux dividendes reversés aux Communes. Comme au conseil de février le Collège a répondu que RESA n'avait pas encore été contacté concernant les rémunérations dont question, le MCS a pris directement contact avec la présidente du conseil d'administration de RESA. Mme Garray a reçu sa réponse la veille qu'elle lit en séance. La présidente confirme ce qui avait été lu dans le rapport. Ce qui est interpellant c'est qu'il est également précisé que ces modalités ont pleinement été inspirées du règlement d'ordre intérieur du parlement wallon lequel prévoit une réduction d'indemnité parlementaire allouée aux députés pour défaut de participation aux différentes séances des organes du parlement wallon. Là aussi on peut se poser des questions par rapport aux rémunérations. Par rapport au dividende **constant et prévisible (reversé au communes)**, il est répondu que ce sont les actionnaires qui ont fait ce choix.

## 2. Comptes communaux - Exercice 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## 3. Modification budgétaire n°2 des services généraux - Exercice 2022 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

Nous déplorons, entre autres, la diminution de la prévision budgétaire pour le Foyer Culturel, cette action est incohérente par rapport aux promesses qui nous avaient été faites.

## 4. Subsidés 2022 - Phase I - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## 5. Situations de caisse 2022 - Visa

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

Il ne s'agit pas des situations de caisse de mars, juin, septembre et décembre 2021.

Des situations de caisse faites de cette manière n'ont aucun sens.

## 6. Comptes du CPAS - Exercice 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

Nous suivons le vote de nos conseillers au CPAS.

## 7. N°040/364-33 - Taxe sur les centres d'enfouissement technique - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**8. Plan HP - Etat des lieux et rapport d'activités 2021 - Programme de travail 2022 - Information**

Il s'agit d'une information, pas de vote pour ce point.

**9. Résiliation du bail actuel et conclusion d'un nouveau bail relatif aux installations du Camping du Tultay - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**10. Convention de partenariat entre la Bibliothèque communale de Sprimont et la Résidence du Fort - Approbation**

Nous ne voyons pas l'utilité d'une convention avec une société commerciale dans le cadre des activités telles que proposées dans le document. Qu'est-ce qui justifie le prêt gratuit aux usagers de la résidence du Fort ? C'est une société à responsabilité limitée.

Considérant que la question se pose quant à la justification de la gratuité des ateliers et des prêts collectifs alors qu'il s'agit de conclure une convention avec une société avec but de lucre;

Ce point a été reporté.

**11. Assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration (AIDE) du 16.06.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour » et 7 « abstentions » (CDH+ et MCS).

En ce qui concerne les assemblées générales, nous réitérons notre remarque concernant le fait qu'il est impossible de lire attentivement et comprendre tous les documents relatifs à ces assemblées puisqu'elles toutes lieu à la même période. Un simple décalage dans le calendrier des assemblées générales nous permettrait de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires pour pouvoir se positionner.

**12. Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 23.06.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour » et 7 « abstentions » (CDH+ et MCS).

Même remarque.

**13. Assemblée générale ordinaire de IMIO du 28.06.2022- Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour » et 7 « abstentions » (CDH+ et MCS).

Même remarque.

**14. Assemblée générale ordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 28.06.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour » et 7 « abstentions » (CDH+ et MCS).

Même remarque.

**15. Assemblée générale ordinaire de NEOMANSIO Intercommunale du 30.06.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour » et 7 « abstentions » (CDH+ et MCS).

Même remarque.

**16. Demande de M et Mme RAMAKERS-LA - Modification rue d'Esneux (Chemin vicinal n°15) - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

**17. Demande de M et Mme PARISI-JACQUES - Modification de voirie, Pré aux Chardons (Chemin vicinal n°37) - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

**18. Demande de M. HALLEUX- Déplacement d'un tronçon du chemin vicinal n°127 à Hautgné - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

**19. Demande de M et Mme LEMAIRE-RENARD – Déclassement du Chemin Vicinal n°3 à Fraiture - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**20. Demande de SA MEFOU - Ouverture d'une voirie publique et de ses équipements, Champs du Tir - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**21. Création dénomination de rue - Lotissement rue Cochetay - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Notre proposition de mettre à l'honneur des femmes sprimontoises a été entendue, nous remercions le Collège. Nous espérons que c'est la 1ère d'une longue série.

**22. FE 427 - Fabrique d'Eglise Saint Nom de Jésus de Chanxhe - Modification budgétaire 2022 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 1 « abstentions » (MCS).

**23. FE 431 - Fabrique d'Eglise La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont - Compte 2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**24. FE 434 - Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - Modification budgétaire 2022 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 1 « abstentions » (MCS).

**25. Adhésion à la centrale d'achats de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration (AIDE) - Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de Dépense Importante Hors Exploitation Courante (DIHEC), d'égouttage et d'exploitation - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**26. Marché de fournitures – Achat d'ordinateurs portables pour les écoles communales – Recours à une centrale d'achats - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Nous sommes POUR la fourniture d'ordinateur portable dans les classes mais nous n'avons reçu aucune information par rapport au matériel dont il est question. Nous avons donc demandé ces renseignements à Monsieur l'Echevin. N'étant pas en mesure de nous les fournir, nous avons demandé un report du point. Ce report a été refusé.

**27. Marché de travaux - Câblage réseau dans les écoles - Recours à une centrale d'achats - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS).

Même remarque.

**28. Enseignement communal - Fixation des emplois vacants au 15.04.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

**MCS** : dans le bulletin communal, les brèves sont consacrées à la mention de certains points inscrits à l'ordre du jour du conseil communal ainsi qu'à leur vote. Le Mouvement Citoyen de Sprimont

mont (MCS) souhaiterait, pour une communication complète et précise pour le citoyen, pouvoir justifier son vote afin que le lecteur puisse mieux le comprendre.

**Le Collège** : le Collège a déjà accepté que les votes soient mentionnés suite à la demande du MCS et avait déjà répondu par la négative quant à cette demande de ligne explicative. Le MCS cherche des moyens d'information, mais le bulletin communal ne peut pas toujours être remanié à cette fin. Le citoyen qui souhaite avoir plus d'informations peut venir assister au conseil communal. Il est difficilement imaginable de pouvoir exprimer en une ligne l'explication du vote. Cela impliquerait donc que le texte des brèves ne correspondrait plus à des « brèves ».

**MCS** : il est dommage qu'il ne soit jamais mentionné dans ces brèves un point présenté par la minorité et pour lequel la majorité a voté contre. Il y a donc un problème de choix au niveau du contenu des brèves.

**Le Collège** : cela peut être revu, mais il n'empêche que cela doit rester des brèves.

**MCS** : le Collège explique que la motivation du vote ne peut être expliquée alors que la motivation du vote de la majorité est présente dans la présentation du point.

**Le Collège** : c'est toujours un résumé.

**MCS** : lorsque le MCS présente un point et que la majorité vote contre, elle n'aura pas la possibilité d'expliquer pourquoi elle a voté contre.

**Le Collège** : cela n'est pas un inconvénient. Ce n'est pas pour ça non plus que chaque fois que le MCS aura présenté un point il sera mentionné dans les brèves. Il faut noter que se retrouvent dans les brèves des points faisant l'objet de subsides qui sont l'occasion d'être mis en avant.

**CDH+** explique qu'il a également été confronté à un cas précis où il avait été mentionné dans le bulletin communal que le CDH+ avait voté contre la vente d'un terrain à Sprimont à la société Creppe, alors que son vote n'était pas contre la vente à la société, mais contre la vente du terrain en elle-même. La mention du vote « contre » prête à mauvaise interprétation de la part du citoyen.

**Le Collège** : il est simplement mentionné, dans le bulletin, le libellé du point inscrit à l'ordre du jour qui, en l'espèce, concernait bien la vente d'un terrain à telle société.

**Le MCS** a eu le même problème avec le CREAVES. Le MCS avait voté « contre » parce que le bail n'était pas, selon lui et en droit, correctement rédigé. Le MCS n'était pas du tout contre le projet de location en lui-même.

**Le Collège** : pour faire court, il ne faut donc plus mettre les votes voire même plus de brèves. Le MCS étant coutumier des réseaux sociaux, il lui est tout à fait possible de les expliquer lui-même. Le MCS a souhaité que soient inscrits, dans les brèves, les votes. Maintenant, il souhaite une ligne d'explication et ensuite ? On ne va pas pouvoir remplacer 3h1/2 de discussion en quelques lignes à insérer dans les brèves qui n'en seront finalement plus.

**MCS** : si l'information est transmise dans le bulletin communal, elle doit l'être de manière complète.

**Le Collège** : alors il ne faut plus la mettre puisque cela ne pourra plus être « bref ».

**MCS** : si le MCS l'explique en une ligne cela est possible.

**MCS** : il avait déjà été demandé qu'une ligne d'explication soit ajoutée, alors que cela était déjà peu par rapport à l'explication donnée dans le journal ([explications données par la majorité](#)) qui peut prendre plusieurs lignes. Parfois il y a un point qui est expliqué quasi dans une colonne entière. Une ligne pour justifier le vote « contre », l'abstention ou le vote « pour » ne serait pas de trop.

**Le Collège** : il ne sera de toute façon pas repris tous les points inscrits à l'ordre du jour. Le MCS peut déjà envoyer son résumé du vote en une ligne pour chaque point. Pour les points qui seront repris dans les brèves, son vote sera justifié sur une ligne.

**MCS** : pour quand faudrait-il l'envoyer ?

**Le Collège** : les points retenus sont souvent déterminés avant la séance du conseil, en fonction de leur intérêt pour le citoyen et non en fonction des votes, puisqu'avant les votes n'étaient pas mentionnés. Le résumé peut donc être transmis dès le lendemain du conseil.

**MCS** : il serait préférable de savoir quels points seront présentés dans les brèves car cela représente un gros travail de faire le résumé en une ligne pour tous les points inscrits à l'ordre du jour.

**Le Collège** : il peut être transmis au MCS les points qui seront repris dans les brèves.

**CDH+** : souhaite intervenir concernant le respect des limitations de vitesse entre Sendrogne et Blindef. Il y a bien des plaques « agglomérations » qui limitent la vitesse à 50km/h dans ces villages. Cependant ces villages s'étant étendus, il y a toute une série de maisons qui se trouvent en

zone où l'on peut légalement circuler à 90km/h. Ne faudrait-il pas modifier la signalisation, retirer les plaques « agglomérations » entre ces deux villages à présent étendus ?

**Le Collège** : cela est noté pour en discuter avec Mme Docteur du Service Public de Wallonie lors d'une de ses prochaines visites.

**CDH+** : des riverains du lotissement Montmagny ont transmis une demande quant à l'entretien de la voirie et des trois espaces verts communs. Où cela en est-il ?

**Le Collège** : cela est bien prévu maintenant que c'est devenu du domaine public. Pour rappel, en attendant que la voirie et les aménagements publics soient cédés à la Commune, l'entretien incombe au lotisseur.

**CDH+** : rue Mathieu Van Roggen, il a été enlevé énormément de terre pour apparemment y faire un parking. Qu'en est-il exactement ?

**Le Collège** : on ne sait pas ce qui y a été fait, les services ont toutefois bien été informés et une recherche est en cours pour identifier le propriétaire responsable. Il fallait évidemment un permis qui n'a pas été sollicité.

**CDH+** : lors d'un prochain conseil, le Collège pourrait-il prévoir un compte-rendu sur les panneaux photovoltaïques vu l'augmentation des coûts de l'énergie ? A savoir notamment les bâtiments concernés et ceux qui pourraient l'être.

**Le Collège** : c'est bien à l'ordre du jour.

**MCS** : lors du dernier conseil, il y avait eu une intervention quant à Wikipower. Dès le lendemain, il y a toutefois eu un folder publicitaire où la Commune recommandait vivement Wikipower alors que ce n'est vraiment pas le moins cher. Cela commence vraiment à poser problème. On est déjà à trois mails, six sms...

**Le Collège** : depuis la dernière séance du conseil, le Collège a reçu des compléments d'informations qui viennent tempérer les explications communiquées au conseil du 25 avril. Le Collège transmettra ce mail aux conseillers. Il est vrai qu'il y a eu pas mal d'appel soit au niveau des services communaux qu'au niveau de Wikipower qui ne pousse pas à l'adhésion si cela n'est pas intéressant pour le citoyen. Pour rappel, l'idée d'un achat groupé a été lancée avant la guerre en Ukraine qui est venue modifier le plan d'actions prévu.

**MCS** : des communes ont connu le même problème bien avant la guerre en Ukraine. Encore aujourd'hui des sms sont transmis pour pouvoir adhérer en cinq minutes.

**Le Collège** : pour rappel, il s'agit de respecter une procédure de marché public dont Wikipower était l'adjudicataire. Le marché a suivi son cours.

**MCS** : le problème c'est qu'on induit des citoyens sprimontois vers un marché qui n'est pas nécessairement le moins cher.

**Le Collège** : chacun a la possibilité de se faire une opinion et de réaliser sa propre comparaison.